



L'actualité du Territoire d'Énergie Orne - N° 13 - MARS 2023 / BIANNUEL

Édito'

Depuis la fin de l'année 2021, les collectivités font face à une hausse exceptionnelle des prix de l'énergie, ce qui a un impact majeur sur l'équilibre de leurs budgets.

Si l'État a pris quelques mesures de protection telles que le bouclier tarifaire ou encore le filet de sécurité, le compte n'y est pas. En effet, ces mesures paraissent insuffisantes pour que nos collectivités traversent cette crise énergétique sans dommage.

Fin 2022, le Te61 a renouvelé son groupement d'achat d'électricité en essayant de limiter au mieux les effets spéculatifs des marchés. En assurant la mise en concurrence ainsi que l'attribution, la signature et la notification, nous avons eu pour objectif d'accompagner nos adhérents dans ces procédures complexes et de massifier l'achat d'énergie pour amortir les prix face à leur forte volatilité. Le groupement d'achat de gaz a également été renouvelé au niveau régional.

C'est dans ce contexte que nous devons sans plus tarder accélérer la transition énergétique sur notre territoire: la rénovation de l'éclairage public et des bâtiments, la réalisation de projets de production d'énergies renouvelables et bien sûr le renforcement de nos réseaux électriques pour faciliter l'accès des usagers à une mobilité décarbonée, sont autant d'actions à continuer de développer dans le département.

Le Te61 est à votre disposition pour vous accompagner sur ces sujets. C'est la raison pour laquelle nous proposons dans cette brochure quelques mesures à mettre en œuvre au sein de vos collectivités.

Je vous souhaite une bonne lecture.



Philippe Auray

Président du Territoire d'Énergie Orne

 **territoire
d'énergie**
ORNE

6 rue de Gâtel, 61250 Valframbert.
02 33 32 83 13 - accueil@te61.fr

« Le service public de l'énergie et des réseaux dans l'Orne »

GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE : LE Te61 ACCOMPAGNE LES ADHÉRENTS

Les marchés d'énergies ont atteint des niveaux records l'été dernier. Cette situation est la conséquence d'une tendance haussière inédite depuis 2021. C'est dans ce contexte de forte volatilité que les marchés des groupements d'achat d'électricité et de gaz ont été renouvelés.

Des pics à plus de 1 000 € HT/MWh pour l'électricité et plus de 300 € HT/MWh pour le gaz

Les cours boursiers énergétiques ont subi leur plus forte hausse depuis la libéralisation des marchés de l'énergie. En effet, avant la pandémie, les cours boursiers étaient relativement stables avec une variation de +/- 10 €/MWh pour l'électricité et le gaz. Aujourd'hui, les choses ont profondément changé.

De fortes hausses de prix amorties par le groupement d'achats

Cet impact sur les prix est réduit par l'effet de facteurs essentiels propres au groupement de commandes. L'effet de massification permet notamment de réduire considérablement la marge du fournisseur.



L'électricité : des tarifs élevés mais maîtrisés malgré un contexte de prix jamais atteint !

CHIFFRES CLÉS

DU GROUPEMENT D'ACHAT
ÉLECTRICITÉ DU Te61 | 2023



● 150 membres



● + de 4 000 contrats

● FOURNISSEUR RETENU : EDF



● 67 GWH/AN consommés

Groupement d'achat électricité du Te61

Le groupement d'achat d'électricité est établi à l'échelle du territoire ornaix. Le Te61 en est le coordonnateur auprès des 150 membres, ce qui représente 4 000 contrats. Le syndicat assure pour le compte de ses adhérents la mission liée à la passation du marché (mise en concurrence des fournisseurs, attribution, signature et notification). L'objectif est d'accompagner les collectivités dans ces procédures complexes et de massifier l'achat d'énergie pour amortir les prix face à leur forte volatilité. Le montant de la facture d'électricité sera multiplié en moyenne par 3 en 2023 par rapport à 2022 à consommation égale.



Le saviez-vous ?

Grâce à l'application « éCO₂ mix » de RTE, suivez en temps réel la consommation et la production d'électricité en France ! Ce site est gratuit et ouvert à tous.

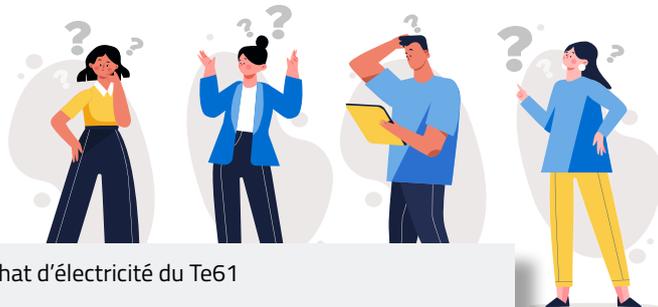
RTE : Réseau de Transport d'Électricité.

<https://www.rte-france.com/eco2mix>



LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS QUELQUES REPÈRES POUR VOUS SITUER

LES AIDES SERONT DIRECTEMENT DÉDUITES
DES FACTURES PAR LE FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ.



Si votre collectivité n'est pas adhérente au groupement d'achat d'électricité du Te61 et qu'elle possède les caractéristiques suivantes :

- > Moins de 10 agents (ETP)
 - > Des recettes inférieures à 2M€
 - > Des puissances de compteurs < 36 kVa (C5)
- Vous pouvez bénéficier alors du **Tarif Réglementé de Ventes (TRV)**. Veuillez à vous rapprocher du fournisseur EDF.

Si votre collectivité adhère au groupement d'achat d'électricité du Te61

Pour les collectivités ayant :

- > Moins de 10 agents (ETP)
- > Des recettes inférieures à 2M€
- > Des puissances de compteurs < 36 kVa (C5)

Vous pouvez bénéficier du **bouclier tarifaire**. Cela sera déduit directement de votre facture.

Il est impératif de remplir l'attestation d'éligibilité* avant le 31 mars 2023 en cochant la case « Je suis une TPE ».

Pour les collectivités ayant :

- > Moins de 10 agents (ETP)
- > Des recettes inférieures à 2M€
- > Toutes puissances confondues (C5) (C4) (C3) (C2)

Vous pouvez bénéficier du **bouclier tarifaire pour les C5**. Et de **l'amortisseur électricité** pour les autres puissances.

Il est impératif de remplir l'attestation d'éligibilité* avant le 31 mars 2023 en cochant la case « Je suis une TPE ».

Pour les collectivités et leurs groupements ayant :

- > Plus de 10 agents (ETP)
- > Des recettes supérieures à 2M€
- > Toutes puissances confondues : (C5) (C4) (C3) (C2)

Vous pouvez bénéficier de **l'amortisseur électricité**.

Il est impératif de remplir l'attestation d'éligibilité* avant le 31 mars 2023 en cochant la case « Je suis une collectivité territoriale ».

* L'attestation d'éligibilité :

Chaque membre du groupement a du recevoir un e-mail de la part d'EDF avec un lien vers l'attestation d'éligibilité.

Pour bénéficier des aides, il est impératif de la remplir **avant le 31 mars 2023** en cochant les cases spécifiques selon votre situation.

Pour tous les membres et autres disposant de :

- > EPHAD , foyers-logements et aire des gens du voyage

Vous êtes assimilés au décret concernant **les bailleurs sociaux**.

Vous pouvez bénéficier du **bouclier tarifaire collectif**.

Votre fournisseur d'électricité doit directement vous transmettre une attestation spécifique à remplir pour prétendre à cette aide.

GROUPEMENT D'ACHATS DE GAZ

DES TARIFS EN HAUSSE À L'INSTAR DE L'ÉLECTRICITÉ

Le groupement d'achat du gaz est établi à l'échelle régionale. Il est coordonné par le SDEC Énergie (Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados), le Te61 assurant le relai auprès des 26 membres de l'Orne, soit environ 125 contrats pour une consommation d'environ 18 GWh/an.

- 26 membres
- 125 contrats
- 18 GWh/an.

Le montant de la facture de gaz sera multiplié environ par 2,25 en 2023 par rapport à 2022 à consommation égale.



Votre contact achat d'énergies :
Maryline Verdrière
maryline.verdriere@te61.fr



DOSSIER | FAIRE FACE AU DÉFI DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

La crise de l'énergie que nous traversons impacte très fortement les budgets des collectivités territoriales. En première ligne, les Maires et Président·es d'EPCI doivent faire preuve de pragmatisme et d'ingéniosité pour réduire leur facture énergétique.

Le Te61 vous propose quelques actions immédiates et de moyen terme à mettre en place.

10 ACTIONS

Dans son plan de sobriété présenté le 6 octobre dernier, le gouvernement a ciblé 10 actions applicables dès maintenant. Parmi elles, certaines sont très faciles à mettre en oeuvre et permettent des économies immédiates et significatives.

CRÉATION DU « FONDS VERT »

Pour accompagner les collectivités et leurs groupements dans le financement des actions à mener, le gouvernement a annoncé le 27 août dernier la création du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé «Fonds vert». Il va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Le saviez-vous ?



**-1°C C'EST +7%
D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES**



• Abaisser la température à 19°C dans les bureaux et les bâtiments occupés

C'est la mesure phare du plan de sobriété pour les collectivités territoriales. Baisser de 1°C la température d'une pièce permet de réaliser 7% d'économie d'énergie. Un chiffre pas si négligeable quand on sait que les bâtiments représentent en moyenne le poste de dépense énergétique le plus élevé pour les collectivités, soit 69% de la facture énergétique d'une commune. Pour les gymnases, la préconisation du gouvernement est de baisser la température de consigne de 2°C pour passer de 18 à 16°C.

Enfin, si la plupart des bâtiments peuvent programmer un ralentissement du chauffage la nuit et le week-end (préconisé à 16°C mais qui peut dans certains cas être abaissé à 14°C), il est à noter que cette pratique n'est pas toujours bien appliquée faute d'une régulation correctement paramétrée ou de l'absence de régulation. Aussi, lorsque cela est possible et selon l'inertie du bâtiment, mieux vaut prévoir un arrêt complet du chauffage en cas d'inoccupation supérieure à 24h, assorti d'une relance automatisée correctement programmée pour remonter à la température de consigne juste avant l'arrivée du personnel ou des usagers. Au-delà de la question de la programmation et de la régulation de chauffage, la rénovation énergétique des bâtiments constitue la principale économie d'énergie à moyen et long terme.

Zoom sur le dispositif d'État « Fonds vert »

Dispositif inédit, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Le « Fonds vert » doté de 2 milliards d'euros de crédits sera alloué aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Il sera effectif dans le courant de l'année 2023.

Éclairage public : le fonds vert a pour objectif de **faire passer le taux de remplacement des équipements d'éclairage extérieur public de 3 par an à 10 par an, sans attendre l'obsolescence totale du parc.** Le fonds est destiné à financer notamment des subventions d'investissements permettant le renouvellement de parcs de luminaires anciens.

> **Le Te61 a déposé une candidature auprès de la Préfecture de l'Orne.**



Rénovation énergétique : Les projets de rénovations énergétiques éligibles à ce dispositif peuvent porter à la fois :

- **sur des actions dites « à gain rapide »** présentant un fort retour sur investissement (pilotage des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage...)
- **sur des travaux d'isolation du bâti** ou de remplacement d'équipement
- **sur des opérations immobilières de réhabilitation lourde** combinant plusieurs de ces travaux et pouvant inclure la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti.

• Économies d'énergies et rénovation énergétique des bâtiments publics



81 % des consommations énergétiques des collectivités proviennent des bâtiments communaux.

81 % des consommations énergétiques des communes proviennent des bâtiments communaux. Les mairies, les écoles, les bibliothèques, les centres sportifs... tous ces bâtiments publics, souvent construits avant 1975, sont de gros consommateurs d'énergie. Impulser des actions de rénovation énergétique sur son patrimoine est donc essentiel pour réduire son empreinte environnementale, améliorer le confort d'été comme d'hiver, tout en réalisant des économies substantielles sur sa consommation.

Le saviez-vous ?

Le Te61 propose un service pour cibler les consommations énergétiques de vos bâtiments publics.

Les collectivités peuvent faire appel au Te61 pour diagnostiquer un ou plusieurs de leurs bâtiments publics. Le conseiller réalise un bilan énergétique et définit les objectifs et les priorités.

Il propose des solutions concrètes pour réduire les dépenses en maîtrisant les consommations et en limitant l'impact environnemental.

Le Te61 effectue également des relevés thermiques par drone pour connaître plus précisément les déperditions de chaleur, par les toitures par exemple. Cette prestation est incluse dans le diagnostic énergétique et n'engendre pas de coût supplémentaire pour la collectivité.



De l'isolation de combles à la possibilité d'installer une source d'énergie renouvelable, les préconisations sont concrètes et s'adaptent aux problématiques et aux contraintes budgétaires de votre collectivité !

Coup de pouce : le Te61 prend en charge 80 % du coût total de la prestation.



- Prestation**
- > Diagnostic énergétique
 - > Étude des factures énergétiques
 - > Réalisation d'un **bilan énergétique**
 - > Définition des **objectifs**
 - > **Conseils** travaux
 - > **Accompagnement** de la collectivité dans le suivi des projets

• Rénover son mode de chauffage

Les collectivités du département peuvent s'appuyer sur l'ingénierie du Territoire d'Énergie Orne pour réaliser leurs chaufferies bois-énergie. Par transfert de la compétence «Production et/ou distribution de chaleur», le syndicat devient alors maître d'ouvrage et met en œuvre de A à Z le projet toujours en concertation avec l'adhérent.

Exemple de la chaufferie bois-énergie et de son réseau de chaleur de Tourouvre-au-Perche.

Dans un contexte de réflexion globale d'aménagement et de restructuration de son centre-bourg, la municipalité de Tourouvre-au-Perche souhaitait trouver une solution pour centraliser les moyens de production de chaleur et ainsi alimenter plusieurs bâtiments en énergies renouvelables. La collectivité désirait valoriser son territoire et ses ressources, c'est pourquoi la solution bois-énergie a été retenue. Tourouvre-au-Perche a choisi de confier au Te61 la réalisation de cette chaufferie.

Exemple de Tourouvre-au-Perche

Aujourd'hui, la chaufferie se substitue aux chaudières à énergies fossiles et assure au moyen d'une énergie locale et renouvelable, la fourniture de chaleur pour un total de 14 bâtiments dont l'école et la mairie, soit 4 000m² chauffés.

Fiche technique chaufferie

- > Puissance chaudière bois déchiqueté : 250 KW
- > Consommation attendue d'environ 130 tonnes de bois/an soit 90% des besoins totaux. Soit l'équivalent de 45 000 litres de fioul évités.

Réseau de chaleur

- > 411 mètres linéaires déployés dans le centre-bourg et 10 sous-stations ont été implantées pour se substituer aux chaudières à énergies fossiles.



Votre collectivité a un projet d'énergie renouvelable et vous souhaitez savoir si le Te61 peut vous accompagner ?



Désormais un formulaire en ligne est à votre disposition sur notre site pour renseigner votre projet en quelques clics.

Rendez-vous sur www.te61.fr

Un projet d'énergies renouvelables, dites-le-nous !



L'ensemble des projets déposés sont ensuite présentés **au comité de pré-sélection du Te61.**

Cette instance composée d'élus du syndicat analyse les demandes et décide ou non d'engager financièrement le Te61.

Dans tous les cas, une réponse est toujours apportée au demandeur.

• Extinction et passage en LED



Pour une commune, l'éclairage public représente en moyenne 41 % de la dépense globale d'électricité. En cas d'extinction nocturne entre 23h et 5h30 du matin, comme proposé dans le plan de sobriété du gouvernement, la réduction de consommation peut ainsi atteindre 50 %. Il n'en reste pas moins que la mesure doit concilier les recherches d'économies et les enjeux de biodiversité avec les besoins de sécurité des usagers.

Au-delà de la question de l'extinction, la rénovation des points lumineux constitue une stratégie payante et reste très souvent à privilégier. De nombreux équipements sont aujourd'hui obsolètes, très énergivores, voire inadaptés aux besoins des usagers. La simple mise en place de luminaire LED peut permettre de réduire la consommation de 60 à 75 % dès les premiers mois, du fait de l'abaissement de puissance permise par ce type de matériel. Si le choix d'une rénovation nécessite des investissements, ceux-ci sont rentabilisés à moyen terme, selon une étude spécifique préalablement réalisée.

En moyenne, l'éclairage public représente **41 %** de la dépense globale d'électricité d'une commune*.

*Source : AFE (Agence Française de l'Éclairage)



Extinction nocturne : le Te61 apporte un conseil personnalisé aux adhérents

Dans ce contexte de sobriété énergétique, une cinquantaine de collectivités adhérentes à la compétence « éclairage public » ont sollicité le syndicat au sujet de l'extinction nocturne. Le Te61 a donc apporté son expertise en préconisant des solutions adaptées aux contraintes de chaque collectivité comme la nécessité de ne pas couper l'éclairage sur une plage horaire définie pour les besoins d'une usine par exemple.

D'une coupure programmée de 20H à 7H en passant par un système de multi-coupures...les possibilités sont nombreuses, sous réserve de l'horloge adéquate, et les recommandations proposées respectent toujours la réglementation en vigueur.

À noter que le Te61 transmet systématiquement le modèle d'arrêt à la Mairie.



MÂTS SOLAIRES À LED : UNE SOLUTION POUR RÉPONDRE AUX CONTRAINTES DES COLLECTIVITÉS

Lorsque des sites sont isolés comme des abribus, des passages piétons ou encore des entrées de bourgs, il peut s'avérer compliqué en l'absence de réseau existant de proposer un éclairage public permettant d'assurer la sécurité des administrés. Pour répondre à ces contraintes, le Te61 propose l'installation de mâts solaires autonomes LED. Ces dispositifs peuvent également être utilisés dans des zones plus denses lorsque c'est la meilleure solution technico-économique (à la demande de la collectivité).

Quelques exemples de réalisations...

- **Les Monts d'Andaine :**
1 mât installé pour éclairer un carrefour.
- **Champsecret :**
2 mâts installés dont un pour éclairer un abribus.
- **Bazoches-sur-Hoëne :**
5 mâts installés pour éclairer le chemin qui mène à l'école.
- **Boëcé :**
4 mâts installés pour éclairer :
 - > les entrées de la commune
 - > l'abribus scolaire
 - > le point d'apport volontaire
- **Longny-les-villages :**
5 mâts installés pour sécuriser une voie d'accès à l'école.



Exemple de Boëcé

ACT'EE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

Appel à projet Lum'acte

L'appel à projets du programme Lum'acte, doté d'un budget de 10 millions d'euros a été lancé officiellement le 18 juillet 2022. Ce dispositif porté par la FNCCR* vise à favoriser la rénovation énergétique des installations d'éclairage public en France métropolitaine.

LES 3 AXES DU PROGRAMME :

> L'accompagnement à la réalisation d'audits patrimoniaux et énergétiques ainsi que la mise en place de schémas directeurs d'aménagement lumière.

Le Te61 a candidaté dans cette catégorie pour réaliser une analyse précise de l'état du parc d'éclairage public et de pouvoir ainsi cibler les luminaires énergivores à rénover en priorité.

> L'aide à l'acquisition d'outils de suivi du parc d'éclairage.

> L'accompagnement dans les projets de rénovation via des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'oeuvre.

*Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies



ÉLECTROMOBILITÉ

FIN DES ABONNEMENTS ET MISE EN PLACE DE NOUVEAUX TARIFS POUR LE SERVICE 61mobility.



L'infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques «61mobility» est fortement impactée par la hausse de l'énergie et notamment par le coût de l'électricité. Afin de pouvoir assurer la pérennité de ce service public, **les élus du comité syndical ont approuvé le 28 février dernier, la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire.**

Celle-ci est entrée en application le 6 mars 2023.



NOUVEAUX TARIFS À PARTIR DU 6 MARS 2023

Borne accélérée (22 kVa)	Borne rapide (50 kVa)	Borne très haute puissance (160 kVa)
0,03 € par minute et 0,56 € par kWh		0,12 € par minute et 0,60 € par kWh

www.61mobility.fr

1^{ER} AVRIL : FIN DU SYSTEME D'ABONNEMENT 61mobility

Au lancement de l'infrastructure, peu de systèmes d'abonnements étaient proposés aux utilisateurs de véhicules électriques. C'est pourquoi le Te61 avait mis en place un badge spécifique « 61mobility » afin de promouvoir l'électromobilité dans l'Orne. Aujourd'hui, avec l'essor du véhicule électrique, de nombreux opérateurs de mobilité sont présents sur le marché des badges d'abonnement. En tant que service public, le Te61 n'a pas pour vocation de concurrencer ces entreprises, c'est pourquoi les élus ont décidé à l'unanimité d'arrêter l'abonnement 61mobility au 1^{er} avril 2023.



Vous disposez actuellement d'un badge 61mobility ?

Si votre compte est actif, celui-ci sera effectif jusqu'au 1^{er} avril 2023. À partir de cette date, le débit sur votre compte bancaire sera définitivement interrompu. Nous vous invitons à vous tourner vers un opérateur de mobilité pour obtenir un badge ou utiliser votre carte bancaire sans contact pour effectuer vos recharges.

LE COMITÉ SYNDICAL APPROUVE LE SCHÉMA DIRECTEUR D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SDIRVE)

La couverture du territoire en infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) est un sujet fondamental pour permettre une adoption massive des véhicules électriques même si la question du bon maillage de ces bornes s'avère complexe. En effet, si des objectifs nationaux existent, c'est bien au niveau local qu'il est possible d'évaluer précisément les besoins et d'y répondre. C'est pourquoi la loi d'orientation des mobilités a créé la possibilité, pour les syndicats d'énergies titulaires de la compétence IRVE, d'élaborer un **schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public sur les communes ayant transféré la compétence.**

Le Te61 coordonne le SDIRVE à l'échelle de l'Orne.

Les objectifs :

- > Coordonner un schéma cohérent entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- > Créer une cohérence avec les politiques locales de mobilités, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- > Adapter le schéma à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit avec des prévisions ou une vision à 2030.

Le SDIRVE ornaïse a été approuvé par les élus lors du comité syndical du 28 février dernier.

À noter que les collectivités qui ont intégré ce SDIRVE pourront bénéficier du taux de réfaction de 75 % sur le raccordement électrique d'une borne.

FICHE D'IDENTITÉ DE LA BORNE

- > 6 rue de Surville 61140 Messei
- > Coût de la borne (fourniture, pose, raccordement) : 100 000 €
 - 80 % financés par l'État soit 80 000 €
 - 20 % par le Te61 soit 20 000 €
- > Accessible 24/24H et 7/7j par carte bancaire sans contact, badge d'un opérateur de mobilité.
- > Tarif : 0,12€/min et 0,60 /kWh



MESSEI : la borne de recharge très haute puissance (160 kVa) inaugurée

Le mardi 7 février 2023 a eu lieu à Messei, l'inauguration de la borne de recharge très haute puissance du réseau 61mobility. En présence de Michel Dumaine, Maire, Philippe Auvray, Président du Te61 et Isabelle Rioux, Sous-Préfète d'Argentan. Cette installation lauréate du plan «France Relance» a été financée à 80% par l'État et à 20% par le Te61.





SHOWROOM DE L'ÉNERGIE NOUVELLE EXPOSITION 2023

“ Le mix énergétique dans l'Orne et en Normandie ”

Le Territoire d'Énergie Orne vous propose une expérience immersive pour comprendre, de façon concrète, le mix énergétique 100% Made in Normandie*.

* Fait en Normandie

La visite est gratuite et guidée par notre animatrice. N'hésitez pas à en parler aux établissements scolaires autour de vous !

Modalités de visites

L'exposition est ouverte aux scolaires, élus, associations, **sur réservation obligatoire.**

- La visite est gratuite et guidée par notre animatrice
- Durée : 1H30 / 2H sur place (modulable selon les attentes et les besoins)

POUR LES SCOLAIRES :

- > Accueil des classes à partir du niveau CM1.
- > Des livrets sont à compléter en autonomie ou en groupe, un jeu sous forme de quiz sur l'énergie est proposé sur une table tactile.
- > Le transport pour venir au showroom est à la charge de l'établissement.



Votre contact : Camille Bouglé, animatrice | camille.bougle@te61.fr



PHOTOVOLTAÏQUE



HYDRAULIQUE



HYDROGÈNE



MÉTHANISATION



BOIS-ÉNERGIE



ÉOLIEN



NUCLÉAIRE



Participation au 38^e congrès de la FNCCR

Du 27 au 29 septembre 2022, le Territoire d'Énergie Orne a participé au 38^{ème} congrès de la FNCCR à Rennes, un rendez-vous incontournable pour les services publics locaux de l'énergie, de l'eau et du numérique.

C'est sous le fil rouge « *Rebondir et se réinventer ensemble* » que 2 500 congressistes se sont réunis pour participer à des tables rondes, plénières et ateliers sur des sujets liés à la résilience et à la transition énergétique : rénovation énergétique, le mix énergétique pour la France en 2030/2050, éclairage public et sobriété, achat d'énergie, concessions d'énergies, la mobilité durable, PCRS...

De plus, le Te61 était présent aux côtés du SDEC14, SIEGE27, SDE76 sous le stand du Territoire d'Énergie Normandie (TEN).



En 2023, le Te61 préside le Territoire d'Énergie Normandie (TEN)

5 SYNDICATS D'ÉNERGIES NORMANDS, RÉUNIS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

Un territoire commun : la Normandie, une même culture professionnelle : celle des réseaux et de l'énergie...Le Territoire d'Énergie Normandie est né de cette osmose et d'une volonté d'oeuvrer ensemble pour le bien commun.

Le TEN est l'interlocuteur privilégié des différents acteurs régionaux et nationaux concernés par les enjeux de la transition énergétique. Successivement, la présidence tourne annuellement entre chaque syndicat. En 2023, Philippe Auvray est le Président du Territoire d'Énergie Normandie.

www.territoire-energie-normandie.fr

Ils ont rejoint l'équipe du Territoire d'Énergie Orne...



Richard Boudou

Conseiller énergies



Gaël Deschamps

Technicien SIG



David Maillard

Chargé d'affaires
éclairage public

